

Argent provenant d'une vente de maison à l'étranger

Par soso18, le 15/05/2011 à 15:46

Nous avons acquéri mon mari et moi une maison à Londres que nous avons revendu plusieurs années après. Nous habitons maintenant en France et avons rapatrié la somme de la vente afin d'acquérir un bien immmobilier ici. Devra-t-on payer des impots sur cette somme. La vente de biens immobiliers n'est pas taxée en Angleterre. Merci de votre aide.